Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-213502636-20260318-D2026_025-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

COMMUNE DE SAINT-COULOMB

Délibération n° 025-2026 – Désignation du notaire pour la rétrocession des V.R.D de la Résidence « Les Jardins de St Colomban 2 » dans le domaine public communal

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Coulomb, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel FREDOU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de Conseillers présents : 20
Quorum : 12
Date de convocation : 17 février 2026

Membres présents : M. Jean-Michel FREDOU – Mme Sophie COEURU – M. Christophe PENGUEN Mme Véronique WYART – M. Patrice VIVIEN –- Mme Annick MARQUER – M. Jean-Yves Le BRIERO - M. Gérard BARREAU Mme Servane CADIOU – Mme Patricia LEGLAS - Mme Catherine TANIC - Mme Jocelyne LEGENDRE - M. Johan CHARTIER – Mme Alexandra FANOUILLERE – Mme Marine AUVRAY - M. Victor LAVOLE – M. Loïc SEVEGRAND – Mme Odile LEFORT - M. de BOISSIEU Renaud – M. de la GATINAIS

Absent excusé : M. Daniel THOMAS (Pouvoir à Mme Patricia LEGLAS) - M. Jean-Luc LE GAST (Pouvoir à M. Jean-Yves Le BRIERO) – M. Hervé DOURVER (pouvoir à M. Renaud de BOISSIEU).

Secrétaire de séance : M. Gérard BARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 relatif aux attributions du conseil municipal en matière d'acquisitions immobilières ;

Vu la délibération n°6 en date du 3 février 2020, par laquelle le Conseil municipal a autorisé la rétrocession des V.R.D de la Résidence « Les Jardins de St Colomban 2 » ;

Considérant que l'étude notariale de Cancale initialement désignée, représentée par Maître FLEURY, n'est plus en mesure d'assurer le suivi du dossier en raison du départ en retraite de cette dernière ;

Considérant la nécessité de désigner un nouveau notaire afin d'assurer la continuité de la procédure de rétrocession ;

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-213502636-20260318-D2026_025-DE

Considérant la proposition de confier la poursuite du dossier Maître MACE de l'étude notariale Estuaire Notaire à Cancale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **DE DESIGNER** Maître Macé, notaire à Cancale, ou tout autre membre de l'étude Estuaire Notaires pour instrumenter les actes authentiques pour la rétrocession des V.R.D de la Résidence « Les Jardins de St Colomban 2 »

- **DE PRECISER** que cette désignation annule et remplace la désignation précédente intervenue par délibération n°6 du 3 février 2020, uniquement en ce qui concerne le choix du notaire.

- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette opération.

Pour extrait conforme, le 18 mars 2026
Transmis au représentant
de l'Etat le 18 mars 2026
Publié le 18 mars 2026

Le Maire,

Jean-Michel FR[illegible]